

CONSEIL SYNDICAL du 17.09.2025 : COMPTE RENDU

Le Conseil Syndical du Syndicat mixte, qui s'est réuni **le mercredi 17 septembre 2025 à 14h00, en mairie de Saint Mesmin** a délibéré sur les points suivants :

- Préambule :

Nomination du secrétaire de séance : Dany GRELLIER

Vérification du Quorum : OK

Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 02.07.2025

Etaient Présents :

*Mesdames Sylvie RENAUDIN, Bérangère SOULARD, Anne ROY et Esther MAHIET-LUCAS
Messieurs Bruno BODIN, Patrice LABAEYE, Dany GRELLIER.*

Etaient excusés :

Madame Catherine POUPET, Madame Véronique BERTHOMIER, Mission tourisme, Conseil départemental des Deux-Sèvres et Monsieur Thierry MAROLLEAU (bon pour pouvoir à Madame La présidente)

Etaient absents : Messieurs Guillaume JEAN, Philippe MAUFFREY et Cyrille GUIBERT,

Ont assisté également : Monsieur David CHARBONNEAU, Mission tourisme, Conseil départemental des Deux-Sèvres, Monsieur Antoine ORAIN, Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, Monsieur Benoit SAMSON, conseiller aux décideurs locaux du Pays du Bocage bressuirais et Monsieur François EPINARD, Service Culture, Conseil Départemental de la Vendée.

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 7

A – ADMINISTRATION

DM2 : Boutique

Chapitre 1 :

Pour effectuer une vente exceptionnelle de produits de la Boutique pour un client, il est nécessaire de passer une importante commande auprès d'un fournisseur et ainsi d'augmenter les dépenses au chapitre 1 et les recettes de vente comme suit :

Section Fonctionnement dépenses :

60 628 : Autres fournitures non stockées :

+ 10 000 €

Section Fonctionnement recettes :

7078 : Autres marchandises

+ 10 000 €

Cette somme de 10 000€ ne sera mandatée auprès du fournisseur que si le client valide le bon de commande au préalable. Sans quoi, cette somme ne sera pas utilisée à d'autres fins ; cette DM2 étant juste une écriture de confort sans engagement autre que cette commande exceptionnelle.

DM3 : Chapitre 2, augmentation de crédits

Chapitre 2 :

Afin de pallier aux charges de personnel du quatrième trimestre (changement échelon d'un agent au 24.10.2025), il est nécessaire par sécurité d'augmenter de 1000€ au total certains articles de dépenses du chapitre 2 et de recettes comme suit :

Section Fonctionnement dépenses

6336 : Cotisations CNFPT et CDG

+ 100€

64111 : Personnel titulaire

+ 350€

64118 : Personnel titulaire, autres indemnités

+150€

6451 : Cotisations URSSAF

+ 200€

6453 : Cotisations Caisse de retraite

+ 200€

Section Fonctionnement recettes

75888 : Produits divers de gestion courante

+ 1000€

DM4 : Entrée à l'Actif d'un don Patrimonial

Il a été proposé durant l'été 2025 un don par un particulier d'une œuvre peinte sur bois.



Cette œuvre est une inspiration médiévale d'après le manuscrit conservé à Chantilly, Les très Riches heures du Duc de Berry, « mois de janvier ».



Œuvre en donation

Original, début XVe siècle

C'est une peinture sur bois, non signée, d'inspiration médiévale dont les dimensions sont les suivantes : 1.10m*1.30m.

Cette œuvre à la demande du donateur prendra place dans le château pour décorer et servir de support d'animations pédagogiques lors des accueils de groupes. En raison de l'hygrométrie importante du site, l'œuvre sera exposée selon les conditions d'hygrométrie requises.

Afin d'acter cette donation, il est proposé de mettre en place une DM afin d'entrer cet objet dans les actifs patrimoniaux du Syndicat Mixte et de créer un numéro d'inventaire en conséquence, comme suit :

Classe 2 Compte d'immobilisations corporelles

2168 - 041 Autres collections et œuvres d'art

+500 €

Classe 1 Compte de capitaux

1328- 041 Subventions d'équipement non transférables

+500 €

Proposition retenue

Les membres présents du Conseil Syndical acceptent les DM2, DM3 et DM4 à intégrer au budget 2025.

Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier

Protection sociale, Prévoyance et santé : Débat et Choix du dispositif et des participations allouées.

Les conventions de participation santé et prévoyance du CDG 79 prendront effet le 01/01/2026 et jusqu'en 2031

Au 1er avril 2025, le CDG79 a lancé deux consultations pour mettre en place une convention de participation pour le risque santé et renouveler la convention de participation pour le risque prévoyance au 1er janvier 2026.

Le CDG79 a retenu la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT) pour les contrats collectifs SANTE et PREVOYANCE, à adhésion facultative. Le CDG a signé des conventions de participation avec la MNT pour une durée de 6 ans, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2031.

Concernant le contrat prévoyance, la MNT a délégué la gestion à RELYENS qui assurera le suivi des cotisations et des indemnités. Les dossiers seront traités via l'application mis à disposition par RELYENS.

Le contrat santé sera géré par les services de la MNT.

Il est rappelé que tout employeur public territorial doit contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquels les agents qu'il emploie souscrivent pour couvrir :

- ***Les risques santé : frais occasionnels par une maternité, une maladie ou un accident***
- ***Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.***

Cette obligation s'impose aux employeurs territoriaux

Depuis le 1^{er} janvier 2025 pour les risques prévoyance avec un montant minimum de participation **de 7€brut/agent/mois**, au regard des textes en vigueur.

- La collectivité avait fait le choix du montant de **9€brut/mois/agent**. (par délibération en date du 06.11.2019)

A compter du 1^{er} janvier 2026, pour les risques santé avec un montant minimum de **15€brut/agent/mois**, au regard des textes en vigueur.

Il appartient également aux employeurs territoriaux de choisir le dispositif de participation entre :

- **La convention de participation** : adhésion au contrat collectif à adhésion facultative pour les agents, porté par le CDG79
ou
- **La labellisation** : contrat individuel d'assurance labellisé.

L'objectif des informations données ce jour est d'engager le débat au sein du conseil syndical sur le choix du dispositif de participation et sur les montants de participation reversés aux agents en santé et prévoyance.

Les offres retenues de la MNT présentent quelques remarques générales incombant aux agents qui souscriront. Un Kit de présentation (santé et prévoyance) a été remis aux agents afin de faire leur choix.

Dossier Prévoyance : Une augmentation tarifaire est à noter pour les garanties du contrat prévoyance pour les agents.

Taux applicables au 01.01.2026

Garanties minimales	Garanties optionnelles
<i>Incapacité de travail : 1.01%</i>	Décès/perte total irréversible autonomie : 0.29%
<i>Invalidité permanente : 1.49%</i>	Perte de retraite : 0.88%
Total nouveau Taux : 2.50%	Option perte RI en PT, CLM, CGM et CLD : 0.31%

Pour rappel,

- Le taux actuel valable jusqu'au 31.12.2025 est de **1.6%** (**0.79%** pour les agents du Château de saint Mesmin) de cotisation à charges des agents pour les garanties minimales
- Le montant de participation reversé aux agents par la collectivité est actuellement de **9€brut/mois /agent**. (il conviendra de définir le taux pour 2026)
- Si l'agent fait le choix d'adhérer au contrat Prévoyance, son adhésion doit être effective avant le 31.12.2025.
-

Une simulation est en ligne pour les agents pour calculer le nouveau taux de prévoyance.

Pour ex :

Base salaire brut des agents de la collectivité (traitement base + RI + NBI) (catégorie A et C)

- *Catégorie C : c'est une hausse de 18.66€ à 59.05€ soit près de 40€*
- *Catégorie A : C'est une hausse de 28.84€ à 91.28€, soit près de 63€*

Dossier Santé: Il est à noter qu'il s'agit d'une première convention de participation portée par le CDG79. Une première analyse permet de constater que les montants de cotisation proposés sont généralement inférieurs aux montants constatés sur le marché pour des garanties similaires.

- 4 niveaux de garanties : Soins courants, hospitalisation, optique, dentaire, audition, autres prestations

Niveau 1 : Une offre basique de soins
Niveau 2 : Une offre intermédiaire de soins
Niveau 3 : Une offre renforcée de soins
Niveau 4 : Une offre premium de soins

- La tarification proposée présente un niveau identique de garanties pour l'agent et les bénéficiaires rattachés à l'adhésion de l'agent (conjoint, enfants)
- Pas d'obligation d'y adhérer au 01.01.2026, peut être fait tout au long du contrat. Le choix pour les agents est bien entendu facultatif à ce jour.

Pour rappel,

- Le montant de participation reversé aux agents par la collectivité est à définir mais doit être au minima de **15€brut/agent/mois** à compter du 01.01.2026.

NB : Les orientations choisies feront l'objet d'une déclaration d'intention signée qui sera transmise au CDG79. Le CST sera ainsi saisi pour avis sur le choix du dispositif et des montants de participation. Il conviendra de délibérer définitivement après avis du CST **et avant le 31.12.2025.**

Proposition retenue

Les membres du conseil syndical décident de valider les orientations suivantes : Dans le cadre de la contribution au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquels les agents qu'il emploie souscrivent (Santé et prévoyance), les membres présents font le choix d'une adhésion à la convention de participation proposée par le CDG 79 pour adhérer au contrat MNT et mettent en place un montant de participation pour la garantie Prévoyance **de 9 €brut /agent/mois** et pour la garantie Santé **de 15 €brut/agent/mois**.
Ils laissent Madame la présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Protection sociale, Prévoyance et santé : Pilotage des conventions avec le CDG79, 01.01.2026 au 31.12.2031

Au-delà de l'organisation des appels d'offres, réalisée avec l'appui d'un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé, Le CDG79 assure un pilotage opérationnel continu des conventions sur l'ensemble des 6 années, avec une attention particulière portée à la phase de déploiement des contrats sur la première année. Plus globalement, comme interlocuteur privilégié sur le PSC, le CDG79 accompagne le Syndicat Mixte du Château de Saint Mesmin et le conseille à chaque étape de la démarche et dans la gestion quotidienne des dossiers.

Afin d'acter cet engagement du CDG79, l'adhésion aux contrats santé et prévoyance s'effectuera désormais via une convention dédiée qui prévoit en contrepartie de l'accompagnement renforcé et du suivi assuré par le CDG79 une participation demandée à la collectivité uniquement à l'adhésion comme suit en fonction du choix retenu de dispositif.

Tranche effectif de la collectivité (agents CNRACL et IRCANTEC)	Montant si adhésion à 1 risque (santé <u>ou</u> prévoyance)	Montant si adhésion à 2 risques (Santé <u>et</u> prévoyance)
De 1 à 10 agents	150€	250€
De 11 à 49 agents	300€	400€
De 50 à 99 agents	500€	650€
Plus de 100 agents	700€	900€

La convention prendra effet à l'adhésion aux conventions de participation en prévoyance et en santé conclues jusqu'au 31 décembre 2031.

Proposition retenue

Les membres présents du conseil syndical décident d'adhérer à la convention du CDG79 pour le pilotage des conventions de participation en prévoyance et en santé, à compter du 01.01.2026. Ils laissent Madame la Présidente, signer toutes pièces relatives à ce dossier.

CREATION POSTE : Adjoint territorial du patrimoine, principal, 2nde classe

Un poste d'adjoint territorial du patrimoine, a été ouvert le 01.01.2025 pour la stagiairisation de Madame Marion Guinaudeau. Sa titularisation interviendra le 01.01.2026 suite aux 5 jours d'intégration qui sont en cours auprès du CNFPT, via des sessions de formation sur Bressuire (29 et 30 septembre, 6,7 et 10 octobre).

Cette dernière est lauréate du concours d'Adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe, depuis le mois de juillet dernier.

Au 1^{er} janvier prochain, il est ainsi proposé :

- La titularisation de l'agent sur Adjoint territorial du patrimoine puis à la même date sa nomination sur ce nouveau poste d'Adjoint territorial du patrimoine principal 2^{ème} classe suite au concours avec une dispense de stage, car elle justifie plus de 2 ans dans cet emploi de même nature.

Pour ce faire, il est nécessaire de créer le nouveau poste « Adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe » à compter du 01.01.2026, avec la mise en place d'une vacance d'emploi obligatoire au 01.12.2025 pour un délai d'un mois.

Proposition retenue

Les membres présents du conseil syndical valident la création d'un poste d'Adjoint territorial du patrimoine principal, 2nde classe, temps complet, à compter du 01.01.2026.
Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

B- ANIMATION CHATEAU

PRE BILAN 2025

Le pré bilan 2025 est annexé au compte rendu

OUVERTURE CHATEAU 2026

Les périodes d'ouverture du château de Saint Mesmin aux individuels pour 2026 seraient les suivantes : 116 jours contre 110 jours d'ouverture en 2025.

Suppression du festival des enfants sur le weekend de l'Ascension.

Proposition d'instaurer les 12/13 septembre un « WE jeux » au château de Saint Mesmin

Proposition de mettre en place 6 escape games réguliers le deuxième samedi de chaque mois entre Octobre et Mars, réservation en ligne obligatoire (tranche horaire de 17h30/19h30)

OUVERTURE DU CHATEAU 2026

Avril/April

lun.	ma	me	jeu.	ven.	sa	dim
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Mai/May

lun.	ma	me	jeu	ven	sam	di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Juin/June

lun	ma	me	jeu.	ven	sa	di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Juillet/July

Lun	ma	me	jeu.	ven	sam	dim
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Août/August

mar	me	jeu.	ven	sa	di
				1	2
3	4	5	6	7	8
10	11	12	13	14	15
17	18	19	20	21	22
24	25	26	27	28	29
					30

Septembre/September

lun	ma	me	jeu.	ven	sa	di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Oct./Nov

lun	mar	mer	jeu.	ven	sa	di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	1
3	4	5	6	7	8	9

Décembre/December

lun	mar	mer	jeu.	ven.	sa	di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

2026

Jours fermés
Closing days

	De 10H30 à 18H30
	De 14H30 à 18H30
	De 10H30 à 19h00
	De 18h30 à 22h30

Proposition retenue

Les membres présents du conseil syndical valident les jours et heures d'ouverture aux individuels du château de Saint Mesmin pour l'année 2026.

Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

TARIFICATION 2026

La tarification pour les activités du château de Saint Mesmin seraient les suivantes pour 2026 :
En rouge, les modifications tarifaires.

Tarifs d'entrée "individuel"	2026	
Tarifs d'entrée avec animation	Tarif	1 Tarif réduit Adulte de 6,50€ et 9€
Tarif Adulte	11,00 €	Adulte Vendée Bocage
Tarif réduit Adulte ¹	9,00 €	Adulte Réduit divers (selon convention)
Tarif Enfant (5/14 ans)	7,00 €	Adulte Réduit Demandeur emploi
Tarifs d'entrée sans animation	Tarif	Adulte Réduit Etudiant
Tarif Adulte	8,00 €	Adulte Réduit PMR
Tarif réduit Adulte ¹	6,50 €	Adulte Réduit Acc. Carte amb.
Tarif Enfant (5/14 ans)	5,00 €	Adulte Réduit CSE et assimilés
Autres tarifs	Tarif	2 Les P'tits ateliers à 2€
Tarif Forfait "Anniversaire au château" (de 8 à 12 enfants)	90 €/Forfait	La salle d'armes
Tarif Escape Game adulte (+ 12 ans)	15,00 €	La table de banquet
Tarifs prestation "Enfant en groupe"	2026	Les blasons
Par enfant	Tarif	La construction
Visite commentée	5,00 €	Le vêtement
Visite période d'animation	7,00 €	Les jouets et jeux
Les P'tits ateliers²	2,00 €	L'hygiène
Les jeux³	2,00 €	
Les ateliers Création⁴	3,50 €	3 Les Jeux à 2€
Les ateliers Lecture⁵	3,50 €	Les jeux du Moyen Age sur un plateau
Les ateliers & intervenants⁶	250€/Forfait	Jeu de l'oie
Forfait visite enfant (jusqu'à 14 enfants payants), hors jours d'ouverture	90,00 €	Jeu des bâtisseurs de château-fort
Jeu Escape Game Ado	7,00 €	Jeu des blasons
Tarifs prestation "Adulte en groupe"	2026	Jeu "La quête des loupiots
Par adulte	Tarif	Jeu Le moyen-âge dans tous les sens
Visite	6,50 €	Jeu période animation
Visite période d'animation	9,00 €	Jeu landscape game
Pause-café	1,50 €	
Pause viennoiserie	3,50 €	
Location costume	3,00 €	4 Les ateliers de création à 3,50€
Forfait visite (jusqu'à 14 adultes payants), hors jours d'ouverture	110€/Forfait	Atelier de bouclier et hennin
Escape Game adulte (à partir de 20 pers.)	15,00 €	Atelier de bourse en cuir
Forfait Escape Game adulte (15 à 19 pers.)	350€/Forfait	Atelier de frappe de monnaie
Tarif Achat Carte Privilège	2026	Atelier Lettres ornées
Tarif Carte Famille (2 ad.+ 5 enf. Max.)	65,00 €	Atelier Mon premier blason
Tarif Carte Adulte	25,00 €	
Tarif Carte Enfant	15,00 €	5 Ateliers Lecture à 3,50€
Tarif location site pour groupe	2026	Tapis à histoires
Forfait/jour semaine Basse cour	150,00 €	
Forfait/jour semaine avec salle	300,00 €	6 Les ateliers avec intervenants (forfait)
Forfait/jour weekend Basse cour	200,00 €	Atelier Initiation Musique
Forfait/jour weekend avec salle	400,00 €	Atelier Initiation Calligraphie
Forfait Photos intérieures mariage semaine : durée maxi 2H	90,00 €	Atelier Promenade contée
Forfait Photos intérieures mariage Weekend : durée maxi 2H	110,00 €	
Tarifs Location vaisselle médiévale pour professionnel	2026	
Forfait location vaisselle "sans prestation château"	190€/Forfait	
Forfait location vaisselle "avec prestation château"	gratuit	
Tarif Location Audioguides	2026	
Location audioguide/personne (gratuit pour PMR)	2,00 €	
Tarifs Location pour Tournage de film	2026	
Demi/journée de tournage : budget - 3000 €	150,00 €	
Demi/journée de tournage : budget 3000€ à 150 000 €	350,00 €	
Demi/journée de tournage : budget 150 000 € / 500 000 €	700,00 €	
Demi/journée de tournage : + de 500 000 €	1 000,00 €	
Autres tarifs	2026	
Tarif Pass Famille avec animation (2ad+2enf. + 5 ans)	32,00 €	
Tarif Pass Famille sans animation (2ad+2enf. + 5 ans)	23,00 €	

TARIFS 2026

Avril/April

lun.	ma	me	jeu.	ven.	sa	dim
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Mai/May

lun.	ma	me	jeu.	ven.	sa	di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Juin/June

lun	ma	me	jeu.	ven.	sa	di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Juillet/July

Lun	ma	me	jeu.	ven	sam	dim
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Août/August

mar	me	jeu.	ven	sa	di
				1	2
3	4	5	6	7	8
10	11	12	13	14	15
17	18	19	20	21	22
24	25	26	27	28	30

Septembre/September

lun	ma	me	jeu.	ven	sa	di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Oct. Nov

lun	mar	mer	jeu.	ven.	sa	di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	1
3	4	5	6	7	8	9

Décembre/December

lun	mar	mer	jeu.	ven.	sa	di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Adulte : 11€

Réduit Adulte : 9€

Enfant (5/14ans) : 7€

Adulte : 8€;

Réduit Adulte : 6.5€

Enfant (5/14ans) : 5€

Réduit Adulte : 6.5€

- 18 ans : Gratuit

Gratuit

Proposition retenue

Les membres du conseil syndical acceptent dans sa totalité la tarification 2026 des produits de droits d'entrée et autres produits du château de Saint Mesmin
Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

THEMATIQUE ANIMATION 2026

La thématique 2026 des animations du château de Saint Mesmin porterait sur le château fort au fil du temps :

« BATIR, EMBELLIR, DETRUIRE, »

Trois axes d'animations en 3 lieux différents : La basse-cour, le logis seigneurial et la chapelle.

Lieux et personnages	Axes thématiques
Dans la basse-cour <i>Un militaire</i>	Prendre une ville et/ ou un château (négociation, reddition, assaut, histoires de sièges, ...) Les techniques, les armes. Avec la construction d'un château en bottes de paille.
Dans le logis seigneurial <i>Un architecte, un artisan</i>	Construction et implantation des châteaux et des villes et autres infrastructures (moulins à eau, à vent, ...) L'implantation : choix (stratégique, économique, ...), aménagements et fonctionnalité. Les matériaux, les techniques, les outils, les corps de métiers.

<p>Dans la chapelle <i>Un artiste</i></p>	<p>Finition de la construction avec amélioration du cadre de vie : Fenêtres, vitraux, frises, pavage, ferronnerie, enduits peints, sculpture (clés de voûte, chapiteaux, formes des fenêtres). Couleurs (pigments naturels) Souci de confort (latrines), aménagements des lieux (mobilier, tapisseries, ...)</p>
--	--

Le quatrième comédien en « volant » : Intervention matin et début d'après-midi pour les groupes enfants (basse-cour en parallèle du capitaine/explorateur) et continuité reste de la journée (interactions extérieures et intérieures)

Avec activités participatives pour tous les publics.

Monsieur Labaeye : Proposition d'animer les journées du patrimoine 2026 avec des artisans locaux liés aux travaux de restauration du Château.

Proposition retenue

Les membres présents du conseil syndical valident la nouvelle thématique d'animations 2026 du château de Saint Mesmin : « **Bâtir, Embellir, Détruire** ».

Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

C- DIVERS

Marche Gourmande Saint André sur sèvre : 13 juin 2026

La « Société de chasse de Saint André sur Sèvre » est l'association des chasseurs de la commune de Saint André sur sèvre qui organise plusieurs manifestations tout au long de l'année et notamment une marche gourmande qui rassemble un millier de personnes.

Pour ses 20 ans en 2026, elle souhaiterait démarrer la marche gourmande au château de Saint Mesmin, lieu de sa première marche gourmande.

Ce sera donc le samedi 13 juin 2026 au départ du château de Saint Mesmin

Atelier 27

L'atelier 27 a démarré son étude.

- Passage drone sur le site pour MAJ des plans et relevés du château et des communs.
- Evaluation sanitaire et structurelle
- Pré rendu au conseil syndical

Il sera présenté un retroplanning dès que possible.

DATES PROCHAINS CONSEILS SYNDICAUX

Prochains conseils : 03.12.2025 (Saint Mesmin), 28.01.2026 (Saint André) et 25.02.2026 (Saint Mesmin)

FIN DE SEANCE, actée à 15h45